

Chèque énergie :

les conditions pour bénéficier de l'aide en 2021

Face à la montée des prix du gaz et de l'électricité notamment, le gouvernement a annoncé le versement d'une aide exceptionnelle de 100 € aux 5,8 millions de bénéficiaires de la campagne du chèque énergie 2021.

Ce bonus supplémentaire sera envoyé automatiquement en décembre prochain.

En fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de personnes composant le foyer, le montant du chèque énergie peut varier entre 48 et 277 €, auxquels les 100 € annoncés seront ajoutés.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le plafond de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier du chèque énergie, qui a été rehaussé de 100 €, s'élève désormais à 10 800 € pour une personne seule.

Le chèque énergie est envoyé automatiquement par voie postale aux personnes éligibles. Il est alors valable pendant un an, en général jusqu'au 31 mars de l'année suivante (la date de validité est mentionnée sur le chèque).